

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme BUREAU (procuration à M. ROUARD)
M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
Mme CHARON COLIN (procuration à M. DECROIX)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

et excuse l'absence de **Mme BOUVARD**

-

Monsieur Richard THOR est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire transmet à ses collègues des **nouvelles de Madame BUREAU** qui se repose après l'intervention chirurgicale qu'elle vient de subir.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve les **modifications suivantes apportées à l'ordre du jour** :

- retrait du projet de délibération n° 2018/01/08 relatif à la délégation de service public du centre équestre de l'hippodrome de Vogüé

- ajout d'un projet de délibération supplémentaire n° 2018/01/11 portant également sur la délégation de service public du centre équestre

-

Le Conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 20 Décembre 2017**, sans observation.

-

> Régularisation formelle – Garantie d'emprunt au profit de l'Office Public de l'Habitat du Cher

Madame le Maire indique qu'il s'agit uniquement de revoir la forme du texte délibératif à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il n'y a aucun changement sur le fond de la demande mais la délibération doit être votée de nouveau.

Le Conseil municipal confirme à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur AUTISSIER qui ne prend pas part au vote, la garantie d'emprunt au profit de l'Office Public de l'Habitat du Cher à hauteur de 50 % du contrat de prêt n° 69631 d'un montant total de 1 022 261 €.

>Ecole de Musique – Subvention prévisionnelle 2018

Madame le Maire rappelle qu'elle avait émis la volonté d'étudier l'ensemble des demandes de subventions simultanément mais la convention signée avec l'Ecole de Musique précise qu'un acompte doit être versé en Janvier, ce qui implique une délibération ce mois-ci. La convention sera revue afin de permettre à l'avenir de déterminer dès le vote du budget le montant qui sera versé.

Madame le Maire rappelle qu'un travail devait être engagé au niveau de la communauté de communes concernant l'enseignement musical.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame MALLET indique que l'effectif de l'école de musique est composé de 50 % d'adultes et 50 % de jeunes. Il est ajouté que les résultats obtenus sont de qualité et qu'une école de musique municipale représenterait un coût d'environ trois fois celui pris en charge par la commune actuellement.

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de la subvention prévisionnelle 2018 à la somme de 47 550 € selon les modalités de calcul définies dans la convention (75 % du salaire chargé et forfaits jeunes, le tout ne devant pas dépasser le montant des cotisations et produits des cours inscrits au budget de l'association).

> Attribution du Forfait Jeune 2018

Madame le Maire indique qu'il est proposé de renouveler les montants 2017. Elle rappelle que 100 € sont attribués pour les associations ne supportant pas de frais de déplacement ou d'encadrant salarié, 180 € pour l'Ecole de Musique, et 150 € pour les associations sportives avec licence et donc déplacement et enseignement généralement coûteux. Les enfants sont limités à deux forfaits jeunes et doivent habiter Aubigny.

ASSOCIATIONS	Montant Forfait Jeune	
	2017	Proposition 2018
CULTURE – LOISIRS		
La Pot'erie (Art en Haut Berry)	100	100
Ecole de Musique	180	180
SPORTS avec licence		
ACA Athlétisme	150	150
ACA Rugby	150	150
Aéro Club Aubigny	150	150
ESA Badminton	150	150
ESA Basket	150	150
ESA Foot	150	150
Hand Ball Cher Nord	150	150
Judo Club	150	150
Natation	150	150
Tennis	150	150
Tennis de Table	150	150
SPORTS-LOISIRS sans licence – avec cotisation		
Twirling d'Aubigny/Nère	100	100
Aubigny Danse	100	100
Aubi'Gym	100	100
GAS Danse	100	100
GAS Modélisme	100	100

Il est précisé qu'au vu des renseignements reçus en mairie : 246 jeunes sont inscrits dans un seul club, 53 dans deux clubs et 8 dans 3 clubs.

> Plans de financement de travaux de l'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18)

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve les plans de financement pour les travaux réalisés :

- rue des Foulons et rue du Bourg Coutant : installation de 3 prises guirlandes, moyennant un coût de 382,50 € à la charge de la commune
- rénovation de l'éclairage public 5 rue du Bourg Coutant, moyennant 962,34 € à la charge de la commune

- rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue du Champ de Mars, moyennant une dépense de 407,50 € à la charge de la commune

Ces montants représentent 50 % du montant HT des travaux, les 50 % restant étant pris en charge par le SDE.

Monsieur TURPIN précise que sur les 1 700 points lumineux existants, 120 points ont été changés pour des leds. A cela, il faut ajouter les nouveaux lotissements équipés directement en leds. Il précise que le plan REVE est maintenu pour deux ans durant lesquels il serait intéressant d'inscrire 30 000 € de travaux/an. Il ajoute que ces travaux comprennent également l'entretien des armoires électriques.

> Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de restauration du Château des Stuarts – 2° tranche

Madame le Maire indique que la DRAC a invité la commune à déposer dès maintenant la demande de subvention pour la 2° tranche de travaux afin d'intégrer la dépense dans leur budget.

Elle indique qu'au cours des travaux, il a été constaté que la toiture était en très mauvais état, ce qu'elle n'avait pas détecté avant d'avoir accès au faîtage du toit.

Madame le Maire indique que lorsque le temps le permettra, une présentation sur la taille de pierres et d'ardoises pourra être organisée avec les écoles. Les gravats accumulés lors du piquetage des enduits seront récupérés pour remblayer les chemins communaux.

Madame LEDIEU soulève à cette occasion le problème rencontré par les entreprises pour l'évacuation de leurs gravats.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC portant sur la 2^{ème} tranche des travaux de restauration du Château des Stuarts.

> Tarif d'occupation des Grands Jardins

Madame le Maire indique que la commune est régulièrement contactée pour la mise à disposition des Grands Jardins pour l'organisation de manifestations telles que des concours canins, notamment de Golden Retriever. Il est précisé que le tarif proposé de 600 € comprend les frais d'électricité.

Pour information, la commune a accepté que la prochaine exposition de Berger Belge se tienne au Parc des Sports moyennant le versement d'une somme de 1 000 €.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve de fixer un tarif de 600 €/jour d'occupation pour la mise à disposition des Grands Jardins.

> Renouvellement de la convention-cadre de la Maison de Services Au Public

Madame le Maire indique que cette convention est renouvelée à la suite du changement de dénomination de « Relais de services publics » en « Maison de Services Au Public ». La convention contient toutes les modalités de fonctionnement du service dans leurs moindres détails. Il a été supprimé la partie concernant la variante mobile qui n'est pas d'actualité pour Aubigny. Madame le Maire fait remarquer que la convention s'attache même à préciser les formules de politesse...

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les termes de la convention-cadre de la Maison de Services Au Public.

> Délégation de service public du centre équestre : choix du délégataire

Comme elle l'a indiqué en début de séance, Madame le Maire prononce le retrait de ce projet de délibération et propose de présenter le projet n° 2018/01/11 portant également sur la délégation de service public du centre équestre.

> Délégation de service public du centre équestre (délibération n° 2018-01-11)

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a lancé une nouvelle consultation de délégation de service public pour le centre équestre municipal en septembre 2017, puis a formé la commission de délégation de service public le 26 octobre 2017. Cette commission a accepté le 9 Novembre la recevabilité des trois offres présentées pour la DSP. Deux candidats seulement se sont présentés au rendez-vous fixé pour engager une négociation.

A l'issue de ces entretiens de négociations, la commission spécifique a procédé au classement des candidats le 28 Novembre 2017.

Le projet de délibération qui a été retiré faisait apparaître, suite à ces négociations, des aménagements notamment sur les loyers, des réductions de taux de pourcentage sur les chiffres d'affaires. Hier, la personne pressentie a soulevé un souci d'alimentation en eau obligeant peut-être à la création d'un forage.

Or, l'ajout de la création d'un forage aux modifications précédentes entraînerait un changement trop important du cahier des charges initial de la délégation de service public et la commune serait susceptible de se faire interpellé par des personnes qui auraient candidaté si le forage avait été prévu dès le départ dans la DSP.

Sur le conseil de la Préfecture, Madame le Maire propose de classer la procédure SANS SUITE, ce qu'approuve le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés. Il est également approuvé :

- de redéfinir les besoins notamment sur la participation financière, les documents à remettre chaque année et le problème lié à l'approvisionnement de l'eau
- de relancer une nouvelle consultation.

> Création de deux emplois vacataires

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal délibérait annuellement pour définir les modalités de recrutement de personnel sur des emplois d'agents momentanément absents ou pour des emplois saisonniers. Cela n'est plus réalisable, la loi permet désormais au Maire de recruter directement des agents pour remplacement d'agents titulaires absents sans délibération. En revanche, pour le recrutement d'agents saisonniers, la décision doit être prise au cas par cas. Cela concerne notamment la distribution d'Aubigny Info qui s'effectue sur deux jours par deux personnes ; Il n'est pas envisageable de réunir le conseil municipal à chaque fois qu'un document est à distribuer dans les boîtes à lettre. Il est donc proposé de recruter deux personnes sur des emplois vacataires pour une durée de douze mois afin de faire appel à leur service selon les besoins qui sont très fluctuants.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le recrutement de deux personnes vacataires, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire correspondant au SMIC en vigueur et de rembourser les frais kilométriques.

> Modification des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019

Madame GRESSIN indique que la commission des affaires scolaires, après avoir étudié les différentes possibilités, a conclu qu'un retour à la semaine de quatre jours d'école serait le plus approprié. Elle ajoute que la fatigue des enfants au niveau maternelle a été soulignée, ce qui est plus mitigé au niveau élémentaire mais les familles ont demandé que les mêmes horaires de fin de cours soient

adoptés pour les deux écoles. Les conseils d'écoles ont été consultés, un sondage a été effectué auprès des parents pour la future organisation générale.

Le conseil municipal délibère, les conseils d'écoles doivent délibérer sur le sujet la semaine prochaine et le dossier de demande de modification des rythmes scolaires doit être adressé avant le 20 janvier prochain afin que le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) étudie le dossier avant de prendre sa décision.

Madame le Maire rappelle qu'avant la création des NAP, la commune proposait des activités aux enfants sur le temps de pause du midi. Elle indique que celles-ci seront remises en place dans la mesure où l'enveloppe financière reste raisonnable.

Il est rappelé également que les écoles privées n'étaient pas soumises à la mise en place des NAP contrairement aux écoles publiques, ce qui entraîne une inégalité de traitement devant l'école. Les assistantes maternelles sont elles-aussi impactées par cette différence lorsqu'elles ont en garde des enfants fréquentant les deux écoles.

Madame RENIER précise qu'un centre de loisirs sera mis en place le mercredi, au moins pour les primaires. Un centre de loisirs ouvert à destination des élèves de maternelle entraînerait la présence de deux directeurs, le chauffage du centre de loisirs une fois par semaine. La décision sera prise très rapidement afin de permettre aux parents de s'organiser pour l'année prochaine avant la fin des classes.

Madame GRESSIN ajoute que la commune ne dispose pas de toutes les données pour ce qui concerne le créneau des « devoirs faits », ce qui correspondait à l'étude encadrée que la commune avait mis en place.

Madame le Maire confirme que le Gouvernement souhaite mettre en place la même chose mais les conditions de fonctionnement sont encore inconnues et il conviendra de prendre en compte la contrainte des transports scolaires. Elle s'interroge sur la prise en charge financière.

La proposition d'organisation générale sera présentée après avoir obtenu tous les renseignements nécessaires sur le créneau « devoirs faits » ainsi que l'accord du DASEN sur le retour à la semaine de quatre jours d'école.

Madame RENIER souhaite que des ateliers de langues soient organisés car il s'agit là d'un point de fracture sociale. Il conviendrait de prévoir a minima des ateliers d'allemand et d'anglais sous forme ludique de conversation.

Madame DAUGU indique qu'elle votera contre cette délibération non pas pour voter contre la proposition car elle comprend parfaitement qu'une commune ait des coûts et que cela pose des problèmes d'organisation et elle ne doute pas de la bonne volonté de la municipalité.

Elle indique cependant qu'on trouve le moyen en France d'avoir le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe largement inférieur à celui des autres pays, et d'avoir un volume horaire annuel d'enseignement très important avec 864 H par an contre 774 H à 821 H en moyenne selon l'âge des écoliers au sein de l'OCDE. On sait que l'extrême concentration du temps d'enseignement s'avère inadapté et préjudiciable aux apprentissages, elle est source de fatigue et de difficultés scolaires et dans un rapport de janvier 2010, l'académie nationale de médecine soulignait la désynchronisation des enfants, c'est-à-dire l'altération du fonctionnement de leur horloge biologique. Lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'environnement, cela entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage. Il y avait une conférence ce soir à Saint-Martin avec François TESTU sur ces rythmes scolaires. La mise en place d'une organisation des temps scolaires plus respectueuse des rythmes

d'apprentissage et de repos des enfants favorise la réussite de tous à l'école primaire. Les nouveaux rythmes scolaires ont conduit à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et la programmation des séquences d'enseignement au moment où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ces activités permettaient également une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires, les élèves pouvaient accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et demeuraient pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe 16 h 30 dans la plupart des écoles, si leurs parents le souhaitaient. Cette organisation correspondait aux principales préconisations des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant. Les pédiatres et chrono biologistes Robert Debret, Guy Vermeil, Hubert Montagné et François Testu ont, dans le cadre de leurs publications, formulé un certain nombre de préconisations qui étaient au centre de cette organisation : revenir à une semaine de quatre jours et demi avec une priorité au mercredi matin, avoir une approche globale du temps de l'enfant prenant en compte la nature des trois temps qui composent les vingt-quatre de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturelles passés en dehors de la famille et de l'école. Tendre vers un système d'alternance régulière des plages scolaires et des périodes de vacances, à cet égard l'alternance dit 7 semaines/2 semaines et cela les communes n'en sont pas maîtresses, c'est-à-dire 7 semaines de classe suivies de 2 semaines de vacances, fait globalement consensus. Penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue. Ces activités périscolaires sont pensées en articulation avec le projet d'école, et dans le cas d'Aubigny ça l'était, et contribue à l'épanouissement ou au développement des enfants. Cela n'aurait pas dû être confié aux seules communes dont la bonne volonté n'est pas en cause mais ce n'est pas leur métier. Les activités ont reposé sur des emplois précaires souvent peu ou pas formés, les temps d'activités ont parfois plus ressemblé à de la garderie qu'à des temps d'activités culturelles, sportives ou artistiques. Sur la réaction de Madame RENIER qui indique que cela n'a pas été le cas à Aubigny, Madame DAUGU confirme que son opposition est globale et non pas ciblée sur Aubigny.

On l'a vu suivant les communes, il y a eu des choses intéressantes ou non, l'organisation des rythmes aurait dû être sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, dès que les financements ne suivent pas les bonnes intentions disparaissent, ce n'est pas nouveau. Madame DAUGU précise que pendant toute sa carrière, qui a débuté en 1977, les rythmes ont été discutés : semaines de vacances, longueur de la journée, nombre de jours par semaine, mais jamais le bénéfice des enfants n'a été priorité. Son opposition à cette délibération est une opposition globale à la disparition des NAP même si elle peut comprendre les arguments de la municipalité. De plus, elle ajoute qu'elle a compris que Madame le Maire est convaincue de l'importance des activités, en tout cas des activités culturelles, ce dont elle vient de faire la démonstration et qu'elle souhaitait amener des activités dans des temps périscolaires, ce que Madame DAUGU approuve tout à fait.

Madame RENIER répond qu'elle est d'accord avec certaines choses mais qu'il existait une énorme disparité entre une commune qui bénéficiait d'associations pour intervenir, des communes qui avaient du personnel, des communes qui n'en avaient pas car dans certaines grandes communes il s'agissait de garderie pure. Sur les rythmes de l'enfant, le fait qu'un enfant de trois ans soit mis à la garderie très tôt le matin et récupérer le soir à dix-huit heures trente est également un facteur de déséquilibre biologique fort.

Madame DAUGU répond qu'il s'agit d'un phénomène de société car l'enfant sera levé dans tous les cas le mercredi même pour aller à la garderie.

Madame RENIER indique qu'en mettant en place certains dispositifs, on contribue à aller dans ce sens. Avant, pour ne pas fatiguer l'enfant on s'arrangeait avec des nourrices, il y a une évolution de la société. A l'origine, la mise en place des nouveaux rythmes était destinée à améliorer le niveau scolaire. Or, aucun enseignant ne lui a indiqué à aucun moment que ce dispositif avait un aspect positif sur le niveau scolaire de l'enfant.

Madame le Maire rappelle que l'école a déjà été organisée sur quatre jours et demi avec le samedi en classe et repos le mercredi. Elle pense que ce rythme était le meilleur mais il paraît difficile de demander aux parents de revenir en arrière car le week-end est devenu sacré.

Madame DAUGU indique que cette organisation aurait dû être mise en place au niveau National.

Madame le Maire est tout à fait d'accord et ajoute « sans disparité entre les écoles ».

Madame GRESSIN indique qu'il y a différence de rythmes entre les enfants de maternelle et ceux de primaire, ce qui a entraîné beaucoup d'absentéisme le mercredi matin au niveau maternel.

Madame DAUGU souligne également le problème de prévoir six heures de classe par jour pour un enfant de maternelle.

Elle confirme qu'elle vote contre l'abandon des NAP sans être en opposition avec ce qu'a fait ou ce que voulait faire la commune.

Madame RENIER indique que la première année, la pause méridienne était trop longue et cela posait des problèmes aux enseignants qui reprenaient des enfants en début d'après-midi qui n'avaient pas envie de travailler après avoir eu une pause de deux heures trente. Le temps de midi a été ensuite réduit, ce qui a amélioré le fonctionnement. Beaucoup de communes ont positionné les NAP deux fois par semaine, scénario qu'Aubigny n'a pas pu envisager car le territoire ne comptait pas suffisamment d'associations ou d'intervenants qualifiés susceptibles d'être recrutés aux mêmes horaires.

Monsieur AUTISSIER indique que la disparition des NAP est avant tout un problème financier. La disparition des contrats aidés a été un des gros facteurs de remise en cause de l'intérêt des NAP.

Madame RENIER rappelle que la suppression des emplois aidés est intervenue durant l'été et qu'il fallait laisser le temps aux parents pour se réorganiser.

Madame DAUGU s'interroge sur le bien-fondé de l'encadrement des enfants par des emplois aidés pour des activités culturelles, artistiques et sportives, si l'intérêt de l'enfant est au centre du dispositif.

Madame RENIER répond qu'au-delà des emplois aidés, il y a les associations mais elles ne disposent pas du personnel nécessaire. La commune d'Aubigny, de 5 600 habitants environ, n'est pas autorisée à conclure des contrats de travail à moins de vingt heures par semaine (contrairement aux communes de moins de 1 000 habitants), ce qui ne convient pas pour encadrer les NAP. Madame GRESSIN précise que les agents recrutés étaient des gens qualifiés.

Madame RENIER rappelle que l'Ecole de Musique n'a pas souhaité donner des cours dans le cadre des NAP, alors que cette intervention aurait permis de subventionner pour partie l'association, ce que font certaines associations sportives (basket, tennis...).

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 3 voix Contre : Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN et M. MELLOTT).

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations**

JANVIER

Sam 20	9 h 30	Signature d'une convention de partenariat entre l'association nationale du Souvenir Français, représentée par Monsieur Pierre ROUARD et l'association de l'Union des associations
Jean-		

Hmong THOR – Salle		France, représentée par son Président Monsieur Richard des mariages
patriotiques des conflits, aux côtés de morts pour la		Le Souvenir Français aidera au maximum les actions Hmong de France. Il s'agit également d'un hommage à la communauté Hmong qui a toujours été dans la France, comme en atteste le Monument Hmong France.
Jeu 25	20 h 30	Fête de l'Amitié Franco-Allemande – Partenariat entre la Commune d'Aubigny et le Comité de Jumelage Aubigny Vlotho – Atomic cinéma –
collège		Projection du film « Barbara » à l'Atomic l'après-midi pour le et le soir pour le public.
Sam 27	20 h 30	Projection du film « Les fiancées en folie », accompagnée par le pianiste Christian Leroy. Il s'agit d'un ciné- concert.
Dim 28	12 h 00	Matinée dansante Robert Burns – Comité de Jumelage Aubigny Haddington – Salle des fêtes
<u>FÉVRIER</u>		
Dim 4	14 h 00	Loto – Association Les Lutins du Printemps – Salle des fêtes
Sam 10	20 h 30	Spectacle de chansons « Les Deux Moiselles de B. » - Commune d'Aubigny-sur-Nère – Château des Stuarts
Sam 10 Dim 11	8 h 00 – 20 h 00	Championnat Interdépartemental – Twirling d'Aubigny-sur-Nère – Gymnases
Sam 17	10 h 00 – 18 h 00	Journée « Portes ouvertes » - Association Créa'Tricot – Salle des loisirs créatifs au cloître
	13 h 30	Loto – Centre Communal d'Action Sociale – Salle des fêtes
Dim 18	15 h 00	Thé dansant – Club de l'Amitié – Salle des fêtes
Jeu 22	14 h 00	Congrès cantonal – ACPG CATM – Salle Sologne
Dim 25	9 h 00 – 18 h 00	Bourse toutes collections – Association des collectionneurs – Salle des fêtes

2 – Madame le Maire communique le **calendrier des réunions**

- Mardi 6 Février 2018 : réunion d'accessibilité au C.R.J.S.
- Jeudi 15 Février 2018 à 20 h00 : 8° Commission
- Jeudi 22 Février 2018 à 20 h 30 : Conseil municipal

3 – Madame GRESSIN indique que les **classes de neige** partent du 4 au 17 février 2018.

4 – La **démolition du silo** est en cours. Madame le Maire indique qu'un rendez-vous est programmé avec Axereal. Cet espace pourrait accueillir la création d'une structure qui accueillerait des personnes handicapées vieillissantes. Elle pourrait être assez innovante en mixant les publics : personnes handicapées ainsi que leurs parents, personnes ne pouvant plus vivre seules. Des réunions de travail ont eu lieu avec Anaïs sur ce sujet, l'emplacement paraît approprié. Le service des Domaines doit évaluer le terrain.

Madame RENIER précise que Mme KEMPF et Mme LEDIEU suivent ce dossier au titre de leur investissement dans le domaine du handicap, et qu'elle croit savoir que Monsieur AUTISSIER participe à des discussions avec la direction d'ANAÏS sur le sujet.

Monsieur AUTISSIER ajoute que toute place de handicap est soumise à des ententes entre l'ARS et le Conseil Départemental et que pour construire aujourd'hui des lits orientés vers le handicap, il faut entrer dans le schéma d'organisation du handicap régional. Or, il n'existe plus de possibilité actuellement pour s'inscrire dans le programme actuel mais il conviendra d'inscrire le projet dans le prochain programme.

Madame RENIER s'étonne de la non-inscription de ce projet car il est en discussion depuis 2014 au sein de la majorité.

Madame RENIER rappelle que les communes rurales disposent d'habitats dispersés qui peuvent être reliés à la structure par des équipements domotiques (ex : capteur sur le réfrigérateur qui déclenche une alarme à distance si la personne n'ouvre pas la porte de la journée).

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.